



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°33-2022-038**

PUBLIÉ LE 1 MARS 2022

Sommaire

CH CHARLES PERRENS / DRH RS

33-2022-03-01-00001 - Avis de concours sur titres d'Infirmier 1er grade du 01 mars 2022 - 20 postes CH CHARLES PERRESN Bordeaux (3 pages) Page 3

CHU DE BORDEAUX / Secrétariat Général

33-2022-03-15-00001 - Délégation de signature Monsieur PANCALDI Gregory, Ingénieur, CHU de Bordeaux (30 pages) Page 7

DIR ATLANTIQUE / MIMO

33-2022-02-25-00003 - Arrêté de circulation RN10 Dégradations dispositifs de retenue suite à un accident Marsas (2 pages) Page 38

CH CHARLES PERRENS

33-2022-03-01-00001

**Avis de concours sur titres d'Infirmier 1er grade du 01
mars 2022 - 20 postes**

CH CHARLES PERRESN Bordeaux



Avis de concours

concours sur titres

n°2022/02

<u>GRADE</u>	INFIRMIER EN SOINS GENERAUX ET SPECIALISES - Grade 1
<u>CORPS</u>	1^{er} grade du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés

NOMBRE DE POSTES A POURVOIR	20 Postes
ÉTABLISSEMENT	CH CHARLES PERRENS Bordeaux

DÉFINITION STATUTAIRE DE LA FONCTION :

L'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé.

Dans l'ensemble de ces activités, les infirmiers et infirmières sont soumis au respect des règles professionnelles et notamment du secret professionnel.

Ils exercent leur activité en relation avec les autres professionnels du secteur de la santé, du secteur social et médico-social et du secteur éducatif (article R.4311-1 du code de la santé publique).

TEXTES RÉGLEMENTAIRES DE RÉFÉRENCE :

- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010, article 37 ;
- Articles R. 4311-1 à R.4311-11, R.4311-14 et R.4311-15 du code de la santé publique ;
- Décret n°2010-1139 du 29 septembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière ;
- Arrêté du 10 juin 2004 fixant la liste des diplômes, certificats et autres titres d'infirmier responsable des soins généraux délivrés par les Etats membres de l'Union Européenne ou autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique Européen, mentionné à l'article L.4311-3 du code de la santé publique modifié par l'arrêté du 7 février 2007.

CONDITIONS DE NOMINATION DANS LE GRADE :

Concours sur titres

GRILLE DE RÉMUNÉRATION :

Grille des Infirmiers en soins généraux et spécialisés 1^{er} Grade

CONDITIONS D'ACCÈS A LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE :

- Jouir de ses droits civiques
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen
- Ne pas avoir de mentions portées au bulletin n°2 de son casier judiciaire incompatible avec l'exercice de ses fonctions (à noter que seule l'administration est habilitée à demander ce document)
- N'être atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice de la fonction
- Se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'Armée ou de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense

QUALIFICATIONS REQUISES :

Pour se présenter, les candidats doivent être titulaires:

- soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique (diplôme français d'état d'infirmier ou titre de formation listé dans l'article L.4311-3 en ce qui concerne les ressortissants européens, diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique),
- soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.

MODALITÉS DU CONCOURS :

Le jury établit la liste de classement des candidats admis après examen des dossiers et délibération.

COMPOSITION DU JURY :

- 1°Le Directeur adjoint chargé des Ressources Humaines et du Dialogue Social – Egalité Femmes - Hommes du Centre Hospitalier Charles Perrens, Président du Jury,
- 2°Le Directeur des Soins Coordinateur Général, du Ch Charles Perrens,
- 3°Un cadre Supérieur de Santé du Centre Hospitalier Charles Perrens.

DOCUMENTS A FOURNIR :

Les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- une lettre manuscrite d'inscription au concours comportant les motivations du candidat.
- un curriculum vitae détaillé indiquant les diplômes obtenus, les formations suivies ainsi que les emplois occupés.
- la photocopie de tous les diplômes détenus et notamment le diplôme d'infirmier.
- un certificat médical délivré par un médecin généraliste agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec les fonctions.
- une photocopie de la pièce d'identité ou du livret de famille.
- le cas échéant, pour les candidats de moins de 25 ans, un état signalétique des services militaires ou une copie de ce document ou de la première page de livret militaire ou une pièce constituant leur situation au regard des lois sur le recrutement de l'armée.

L'établissement complètera la demande d'admission par une demande d'extrait de casier judiciaire (N°2).

Seule d'administration est habilitée à demander cet extrait.

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :

Les demandes d'admission à concourir doivent parvenir au plus tard le **01 avril 2022** (**cachet de la poste faisant foi**)

ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

à Monsieur Le Directeur du Centre Hospitalier Charles Perrens, Direction des Ressources Humaines
121 rue de la Béchade - CS 81285 - 33076 BORDEAUX CEDEX

Bordeaux, le 01 mars 2022

**P/Le Directeur et par délégation,
Le Directeur Adjoint
chargé des Ressources Humaines
et du Dialogue Social,
Egalité Femmes Hommes,**



P. ALOZY

CHU DE BORDEAUX

33-2022-03-15-00001

Délégation de signature Monsieur PANCALDI
Greggory, Ingénieur, CHU de Bordeaux

DELEGATION DE SIGNATURE

N° 2022/003/DS

Bordeaux, le 15 février 2022

Le Directeur général du centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

- VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ; L6132-1 à l6132-7 ; R.6132-16 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
- VU la loi n°2021-502 du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification ;
- VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU le décret du n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du président de la République, en date du 16 août 2019 nommant Monsieur Yann BUBIEN directeur général du centre hospitalier universitaire de Bordeaux, à compter du 1^{er} octobre 2019 ;
- VU la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire, approuvée par le directeur général de l'Agence régionale de santé le 19 octobre 2016 ;
- VU la convention de mise à disposition du centre hospitalier universitaire de Bordeaux de Monsieur Gregory PANCALDI, ingénieur au centre hospitalier Sud Gironde ;

DECIDE**Article 1**

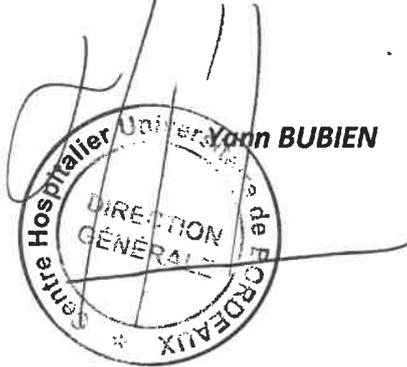
Délégation est donnée à Monsieur Gregory PANCALDI, ingénieur au centre hospitalier Sud Gironde, pour signer, en lieu et place du directeur général du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la fonction achats :

- tout acte relatif à la procédure de passation du « Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre de la stratégie immobilière du CH Sud Gironde – Site de Langon » prévu dans la fiche d'opération de travaux ci-jointe ;
- ledit marché public et procéder à sa notification ;
- les avenants relatifs au marché public visé dans la fiche d'opération de travaux ci-jointe.

Article 2

La présente délégation prend effet à la date de signature et dès sa publication au registre des actes administratifs du département. Elle est également publiée et consultable sur le site internet du CHU de Bordeaux.

Le Directeur général


Yann BUBIEN
Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux
DIRECTION GÉNÉRALE

BILAN TOUTES DÉPENSES CONFONDUES (PARTIE 1)

BUDGET GLOBAL D'OPÉRATION PRÉVISIONNEL - RESTRUCTURATION et EXTENSION CH DE LANGON - GH SUD GIRONDE		PHASE STRATÉGIE IMMO	
DATE	22/03/2020		
VALEUR	mars-20		
SDO NEUVE			5271
SDO RESTRUCTURÉE			9135
LOCATION EXT			1304
		total	15710
Création de Parking			
RUBRIQUES			
Taxes d'urbanisme sur Base SP	Taxe d'édilité	701 €	224 469 €
	Taxe Départementale	1,00%	33 255 €
	Taxe Communale	5,25%	174 587 €
	Taxe Archéo préventive	0,50%	16 627 €
Taxes d'urbanisme	Taxe Parking forfaitaire (2016)	2 000 €	- €
	Taxe Départementale	1,80%	- €
	Taxe Communale	4,00%	- €
	Taxe Archéo préventive	0,40%	- €
CHARGE FONCIÈRE			
		HT	224 469 €
		TVA	
		TTC	224 469 €
CPIS TRAVAUX			
Démolitions		hors	- €
Dépollution		hors	- €
Désamiantage / déplombage		HORS	- €
	Sous-total		- €
Branchements aux réseaux publics (ERDF / GRDF / EU / EP / FT)			
Déplacement Plateforme Fluides (dépose / dalle / tranchées / réseau / pose)		hors	80 000 €
Extension transformateur & Tarif vert		hors	- €
Complément Groupe électrogène		hors	50 000 €
Dévoilement VRD + impacts divers terrain		hors	30 000 €
Prise en compte surcoût HQE		hors	600 000 €
		hors	- €
SURFACES NEUVES		5271	11 065 500 €
SURFACES RESTRUC/RENO		9135	6 605 645 €
LOCATIONS		1304	842 400 €
RENOV ENVELOPPE		10244	1 536 600 €
DEMOL HAD			20 000 €
Aléas		5%	1 002 507 €
	Sous-total		21 832 652 €
TOTAL TRAVAUX			
		HT	21 832 652 €



BILAN TOUTES DÉPENSES CONFONDUES (PARTIE 2)

Maitrise d'œuvre (mission de base + diag + sig + OPC (Forfait mensuel x mois de travaux)	Prix mensuel	7 278 €	12,50%	2 583 768 €
Coordination SSI			0,80%	174 661 €
Aléas (restructuration, opérations à tiroir, neuf en extension)			0,30%	65 498 €
			5,00%	369 348 €
MAITRISE D'OEUVRE			13,60%	3 193 275 €
Diagnostic SSI existant				6 500 €
Diagnostic structure				10 000 €
Diagnostic pollution			hors	- €
Diagnostic Amiante et Plomb	Zones de trav	25 Nbre prélev.		
Diagnostic déchets démolition				10 000 €
Relèves Géomètre existants				25 000 €
Sondages de sol (missions G2 AVP / G2 PRO / G4 / G5)				15 000 €
BET Loi sur l'eau				6 000 €
Indemnités concours MOE				100 000 €
AMO HQE			hors	- €
AMO - Faisabilité + PTD				80 000 €
AMO COP sur travaux + hono sans aléas		24 190 517,46 €	1,60%	387 048 €
Bureau de Contrôle (LE / LP / AV / SEI / ENV / PS / SEI / HAND / BRD / TH / pha / F / PV / consuel) / / Df			0,80%	166 641 €
Bureau de contrôle - Missions Compl. (ICPE / ATEX)				10 000 €
SPS (Forfait mensuel x mois de travaux)	Nombre	30	1 200 €	36 000 €
Frais juridique (Huissier Constat affichage, avocat,...)				10 000 €
Signalétique				60 000 €
Autres frais (communication, divers ...)			hors	- €
Aléas sur assiette aléas moe+travaux			5,00%	68 593 €
MAITRISE D'OUVRAGE			HT	990 782 €
Assurance DO & CNR TTC			1,00%	307 567 €
Assurance TRC TTC			0,30%	88 629 €
Assurance RCMO TTC			0,10%	29 543 €
ASSURANCES CONSTRUCTION			TTC	425 739 €
COÛT CONSTRUCTION HORS REVISIONS				
			HT	26 666 918 €
			TVA	5 203 342 €
			TTC	31 870 260 €
Aléas sur budget initial			compris	
Actualisation				826 806 €
env revisoin				374 802 €
COÛT CONSTRUCTION AVEC ALEAS ET REVISIONS (hors frais financiers)				
			HT	27 868 526 €
			TVA	5 443 663 €
			TTC	33 312 189 €



FICHE D'OPERATION DE TRAVAUX

En vue d'une délégation de signature par le directeur de l'établissement support pour le délégataire de l'établissement

Liminaire :

Par la présente fiche d'opération le CH Sud Gironde souhaite obtenir une délégation de signature ponctuelle pour la mise en place du marché suivant :

« Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre de la stratégie immobilière du CH Sud Gironde – Site de Langon »

Fin 2020, le CH a défini une stratégie immobilière pour la réhabilitation/extension de son site de Langon.

En plus d'une étude capacitaire, cette stratégie immobilière a permis la définition d'un phasage ainsi que l'élaboration d'une fiche financière de l'opération.

A ce stade les données disponibles permettent de bien définir la mission de l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Ainsi, le marché d'AMO doit permettre :

- A court terme : de confirmer ou d'infirmer les hypothèses du schéma directeur (grâce au recueil des besoins, la réalisation d'un préprogramme, des études faisabilité puis d'un programme technique détaillé).
- A moyen terme d'assurer la mise en œuvre du schéma directeur immobilier (mise en place des acteurs et accompagnement du maître d'ouvrage pendant toute la durée des travaux).

Dans un souci de sécurisation du maître d'ouvrage il sera mis en œuvre des clauses contractuelles protectrices permettant de mettre fin au contrat à l'issue de chaque phase (structuration du marché en parties technique, avec possibilité d'arrêt en fin de partie technique sans indemnité).

La stratégie immobilière a permis de caractériser un ensemble de travaux à réaliser, qui présentent entre eux une imbrication étroite d'un point de vue temporel, fonctionnel et géographique. Il est à ce jour envisagé une opération unique afin d'assurer une gestion transversale de la mise à niveau de l'établissement. Cela doit permettre notamment une optimisation des flux, la limitation du nombre d'interfaces entre intervenants, l'optimisation des délais et d'éviter une scission des travaux entre plusieurs opérations dont les contours seraient difficiles à déterminer compte de tenu de cette imbrication.

A l'issue de la phase programmation, une fiche d'opération de travaux consolidée sera soumise à la validation du CHU en vue de solliciter une délégation de signature pour les marchés postérieurs (MOE, autres marchés de prestations intellectuelles et marchés de travaux).

Annexe à la présente fiche :

- Réflexion stratégique immobilière CH Sud Gironde – Site de Langon
Version mise à jour du 02 novembre 2020
- Fiche financière du projet

INFORMATIONS GENERALES		
Date de la demande de délégation	14 décembre 2021	
Nom de l'établissement partie :	CH Sud Gironde	
Localisation de l'opération	Site de Langon	
Intitulé de l'opération	Mise en œuvre de la stratégie immobilière du CH Sud Gironde – Site Langon	
Nom et fonction du délégataire	Greggory PANCALDI	
DESCRIPTIF DE L'OPERATION		
Surface :	NEUF : 5271 m2 SDO	REHABILITATION : 9135 m2 SDO
Surface utile SU :	Surface totale dans œuvre SDO	Surface plancher SP
Le repérage amiante a été réalisé : oui X non <input type="checkbox"/> réalisé de manière partielle, sera à consolider en phase études		
Présence d'amiante : oui X non <input type="checkbox"/>		
TYPE PROCEDURE		
Marché public global : oui <input type="checkbox"/> non X		
Si Marché public non global		
		Procédure :
MAITRISE D'ŒUVRE montant		3 193 275 € HT
Préciser les missions de MOE : sans objet à ce stade		
TRAVAUX montant :		21 832 652 € HT
Allotissement : oui X non <input type="checkbox"/>		
Justificatif si la procédure n'est pas allotie :		
•Allotissement (à détailler si connu)		MONTANT
Allotissement non défini à ce stade, la mise en place de l'AMO et du MOE vont permettre de consolider le processus de réalisation.		Sans objet.
PRESTATIONS INTELLECTUELLES		
Désignation	Montant	Procédure
<p>AMO</p> <p>Il est envisagé de confier à l'AMO les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PT1 : Le recueil des besoins, le préprogramme et la faisabilité - PT2 : La rédaction du programme technique détaillé - PT3 : La mise en place du maître d'œuvre - PT4 : Le suivi de la conception - PT5 : La mise en place des autres marchés d'études et prestataires intellectuels - PT6 : L'assistance pour l'organisation des consultations et la mise en place des entreprises de travaux - PT7 : Le suivi des travaux - PT8 : L'accompagnement du maître d'ouvrage pour la réception - PT9 : L'assistance pendant la GPA - PT10 : L'assistance administrative et financière pour le suivi des différents marchés 	470 000 € HT	Appel d'offre ouvert

--	--	--

Autres marchés (à titre indicatif à ce stade)

OPC	174 661 € HT
Contrôle technique (préciser les missions) : (LE / LP / AV / SEI / ENV / PS / SEI / HAND / BRD / TH / pha / F / PV / consuel / / DPE)	176 641 € HT
Co SPS (préciser le niveau)	36 000 € HT
Etude géotechnique	15 000 € HT
Relevé géomètre	25 000 € HT
Diagnostics amiante et plomb	Sans objet
Test d'infiltrométrie	Sans objet
Assurance DO	307 000 € HT

Une fiche financière a été élaborée dans le cadre du schéma immobilier, elle est jointe à la présente fiche opération.

DOCUMENTS DEMANDES

CANDIDATURE (décrire les documents et renseignements demandés et compétences minimales exigées)	OFFRE
MOe	Sans objet à ce stade
OPC	Sans objet à ce stade
AMO	Sans objet à ce stade
Bureau de Contrôle	Sans objet à ce stade
CSPS	Sans objet à ce stade
TRAVAUX	Sans objet à ce stade

CRITERES	SOUS CRITERES	PONDERATION	SOLUTION ALTERNATIVE /PSE (préciser)
MOe			
OPC			
AMO			
1	Prix des prestations	30%	Pas de solution alternative / PSE
2	Pertinence de l'affectation des intervenants et de la répartition de leurs rôles	30%	
3	Méthodologie mise en œuvre pour la mission	40%	
Bureau de Contrôle			
CSPS			
TRAVAUX (à préciser par lot)			

RÉFLEXION STRATÉGIE IMMOBILIÈRE GH SUD GIRONDE

site de
Langon

15 avril 2020

Mise à jour du 02/11/2020



I. CONTEXTE ET ENJEUX - PROBLÉMATIQUES

- En mai 2019, l'étude préalable à l'élaboration d'un projet médico soignant sur le territoire sud Gironde a établi le diagnostic suivant :
 - globalement les indicateurs de la population montrent des éléments favorables en matière de recours aux soins et présentant des caractéristiques épidémiologiques plutôt favorables également
 - l'offre de soins territorial est globalement satisfaisante
 - la dynamique de croissance de l'activité généralisée sur le territoire également bonne
 - le rayonnement du centre hospitalier sud-gironde se situe au sud-ouest du département
- L'activité de l'établissement est dynamique jusqu'en 2017 pour subir une chute brutale qui s'explique notamment par la baisse de la médecine et de la chirurgie. Cette baisse se constate sur tous les services malgré la hausse des urgences en parallèle . L'analyse du résultat comptable montre une situation qui se dégrade au fil du temps



- Cette étude trace les perspectives pour l'avenir en matière d'activité et de positionnement territorial et en matière de performance des organisations
- Fin janvier 2020 est produit le Projet d'Établissement ch Sud Gironde
- Les orientations stratégiques retenues consistent en
 - repositionné le ch sud-gironde comme établissement de référence sur son territoire de proximité
 - Développer l'attractivité médico soignante des équipes
 - assurer une qualité et une sécurité des prises en charge
 - retrouver une stabilité économique pour permettre le développement des projets
- Les objectifs stratégiques sont les suivants
 - conforter l'offre de soins
 - optimiser les organisations
 - assurer une qualité et une sécurité des prises en charge
 - améliorer le pilotage de la gouvernance
- L'atteinte d'une partie des objectifs passe par la réorganisation territoriale des activités notamment entre Langon et la Réole et Cadillac pour :
 - orienter chaque site vers des spécialités
 - Corriger le dimensionnements de certains activités et favoriser le développement de certaines autres pour répondre aux évolutions des prises en charge et aux besoins territoriaux
 - Améliorer, centraliser et optimiser certaines fonctions de logistique notamment pour la production des repas et la blanchisserie
- Il est également nécessaire de décliner ce projet sur son volet immobilier pour adapter les outils aux objectifs d'évolution des activités et fonctions logistiques
- L'étude présentée ici et donc la déclinaison immobilière du projet médical pour les sites de Langon et de la Réole



II. ÉTUDE CAPACITAIRE



CAPACITAIRES ACTUELS SITES DE LANGON ET DE LA RÉOLE

FILIERE	Capa Lits / Places	ACTUEL	
		LANGON	LA REOLE
FILIERE MEDECINE			
CARDIOLOGIE	30	30	
MEDECINE POLYVALENTE CH	47	30	17
SOINS PALLIATIFS	0		
HDJ	9	9	
HAD	45		
FILIERE GERIATRIE			
CSG + UDD	12		12
UDD			
HDJ			
SSR GERIATRIQUE HC	40		40
SSR GERIATRIQUE HDJ			
EHPAD			X
EMG			
FILIERE CHIRURGIE			
CHIRURGIE HC	30	30	
UPOG			
UCA	10	10	
FILIERE MATERNITE			
MATERNITE HC	18	18	
HAD	10	10	
FILIERE URGENCES / SOINS CONTINUS			
UHCD	6	6	
BOX	4	4	
USC	6	6	
BOP/BOB			
SALLES	4	4	
SSPI	8	8	

ACTUEL			
	LANGON	LA REOLE	
lits et places	218	149	69



GH Sud Gironde - Site de Langon



CAPACITAIRES PROJÉTÉS SITES DE LANGON ET DE LA RÉOLE

FILIERE	Capa Lits / Places	FUTUR		Commentaires
		LANGON	LA REOLE	
FILIERE MEDECINE				
CARDIOLOGIE	25	25		
MEDECINE POLYVALENTE CH	50	50		Pouvant passer à 60
SOINS PALLIATIFS	10	10		
HDJ	10	10		
HAD	45			
FILIERE GERIATRIE				
CSG + UDD	12		12	
UDD	8		8	
HDJ				
SSR GERIATRIQUE HC	40		40	
SSR GERIATRIQUE HDJ	2		2	
EHPAD			X	
EMG				
FILIERE CHIRURGIE				
CHIRURGIE HC	20	20		
UPOG	10	10		
UCA	10	10		
FILIERE MATERNITE				
MATERNITE HC	18	18		
HAD	10	10		
FILIERE URGENCES / SOINS CONTINUS				
UHCD	8	8		
BOX	8	8		
USC	6	6		
BOP/BOB				
SALLES	4	4		
SSPI	8	8		

FUTUR			
	LANGON	LA REOLE	
lits et places	227	167	60



GH Sud Gironde - Site de Langon



III. SITE DE LANGON

La suite du document aborde spécifiquement le développement du schéma directeur immobilier du site de **Langon**. Celui su site de **La Réole** est abordé dans un document dédié.



GH Sud Gironde - Site de Langon



RAPPEL ENVIRONNEMENT URBAIN – LANGON



GH Sud Gironde - Site de Langon



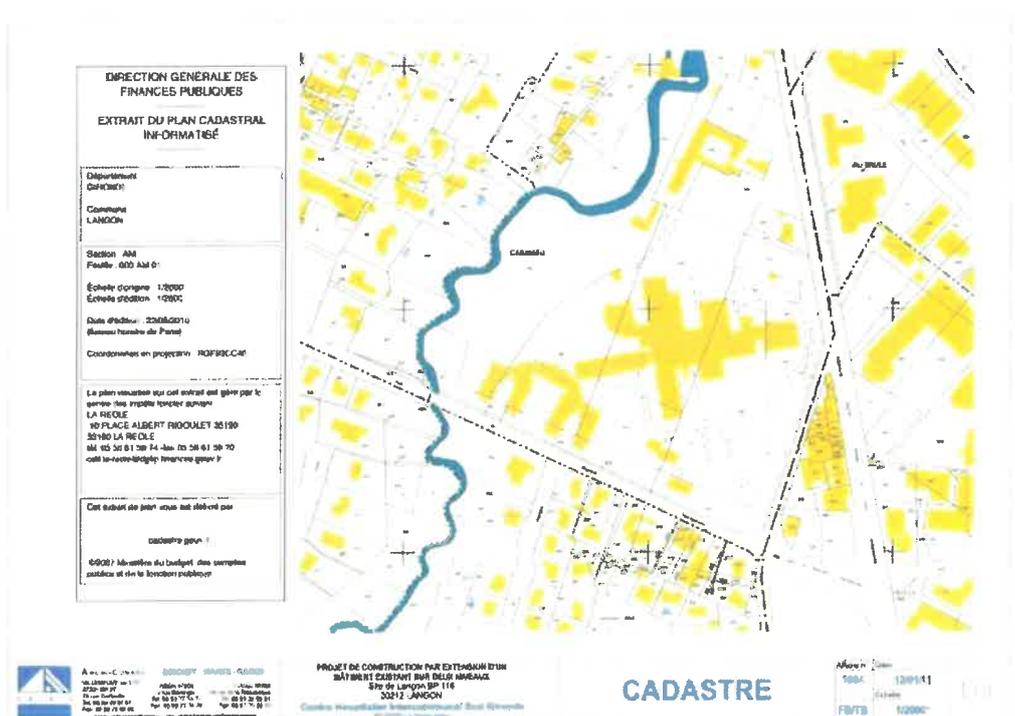
IMPLANTATION DES SURFACES ET BÂTIS - LANGON



GH Sud Gironde - Site de Langon

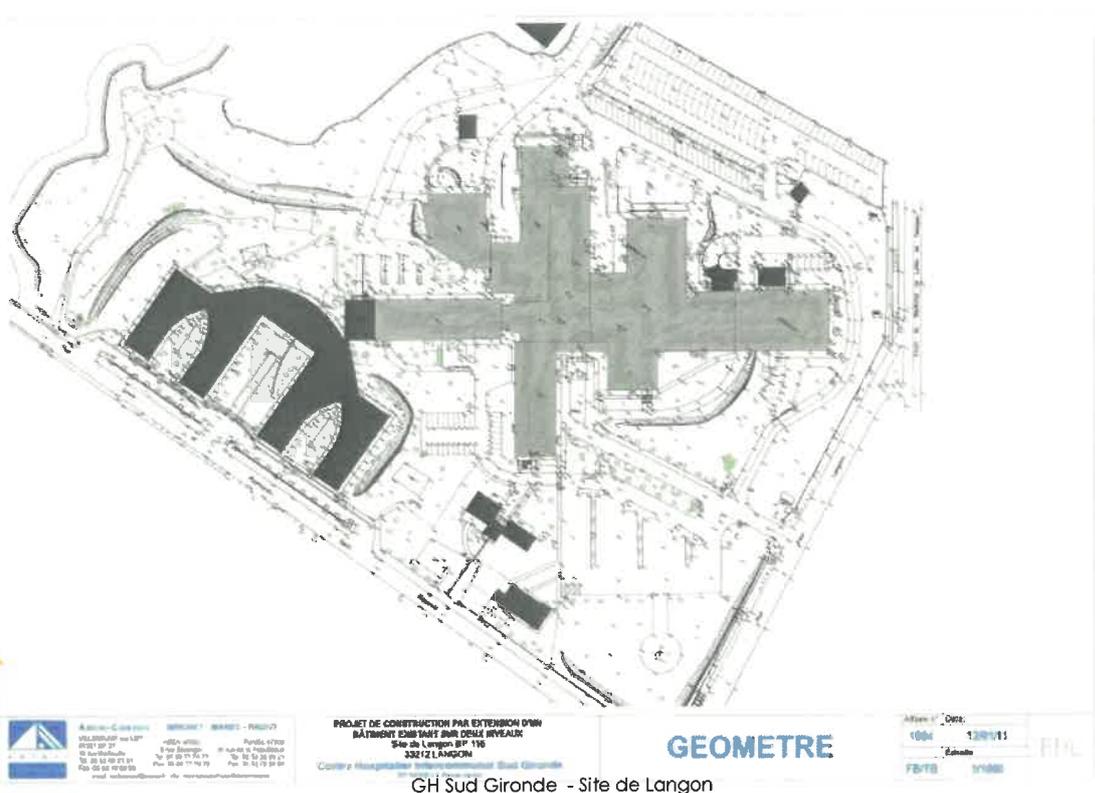


PLAN CADASTRE – LANGON

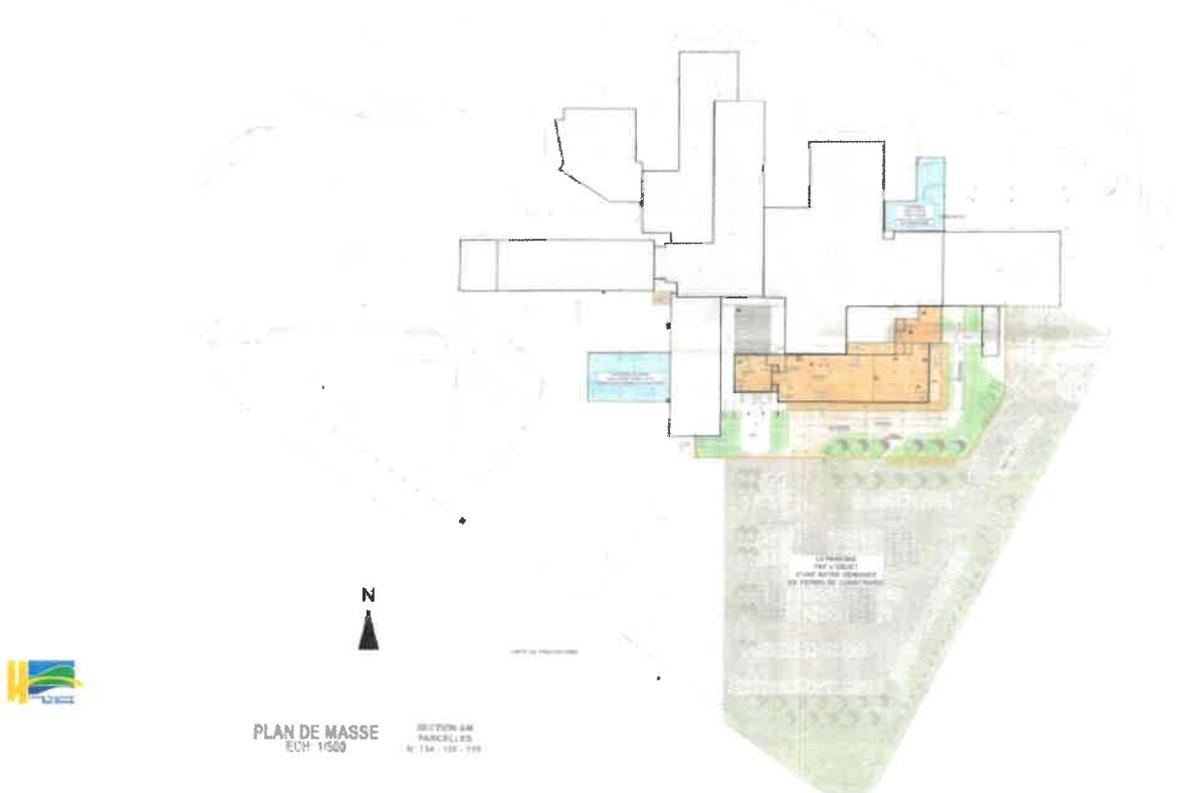


GH Sud Gironde - Site de Langon

LANGON – PLAN GEOMETRE



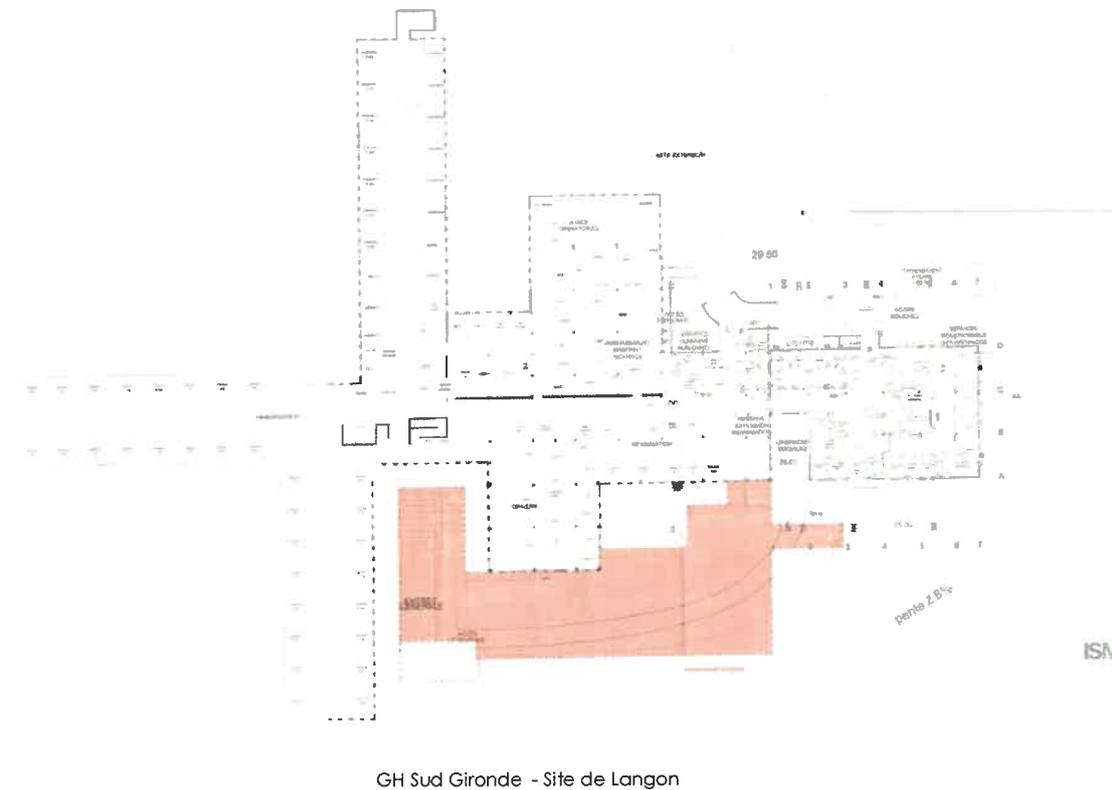
EXISTANT LANGON PLAN DE MASSE



EXISTANT LANGON RDC



EXISTANT LANGON R+1



SITE DE LANGON – RÉPONSES APPORTÉES PAR LE SCHÉMA DIRECTEUR

Les problématiques que doit résoudre le schéma directeur tant dans sa phase aboutie que dans l'organisation de sa mise en œuvre sont les suivantes :

- Accueillir rapidement une unité de soins palliatifs
- HC de Médecine C aujourd'hui sur la Réole doit venir avec soins palliatif
- HC Médecine B ne peut pas fonctionner loin de la C et vice versa
- Le service HAD doit être réaménagé, même provisoirement mais rapidement pour sortir de sa localisation actuelle. Il vient dans un premier temps au R+1 du bâtiment B pour palier à l'urgence de le relocaliser en raison de l'insalubrité du bâtiment occupé
- Resituer HAD vers accès logistiques, puisqu'aucun accès patient ni visiteur n'est nécessaire.
- Il sera réaliser une extension du bloc pour mise en conformité des salles
- L'unité d' HC chir restera positionnée à l'étage du bloc
- La maternité (HC, HDJ et consult) ne devra pas être impactée, ses locaux sont récents
- Prévoir l'installation d'une IRM supplémentaire
- Améliorer la visibilité, l'organisation et la fonctionnalité du Hall
- Allier les urgences de relocalisation et d'amélioration des locaux avec les proximités et les flux dédiés à chaque type de prise en charge
- Créer d'une unité de Chirurgie Ambulatoire dédiée, avec un accès rapide et des flux courts



GH Sud Gironde - Site de Langon

SITE DE LANGON – RÉPONSES APPORTÉES PAR LE SCHÉMA DIRECTEUR

- Agrandir les urgences pour ajout de boxes et de places HTCD
- Améliorer le fonctionnement des consultations et augmenter le nombre de bureaux
- Permettre une flexibilité des capacité des HC médecine pour aller de 50 à 60 lits sur 2 unités.
- Rénover les façades, les menuiseries et l'étanchéité des toitures terrasses pour optimiser les dépenses énergétiques et d'entretien et maintenance.
- Décentrer et restructurer les fonctions non publiques dont les accès doivent être dédiés (administration, HAD, logistique, labo, pharmacie..)

Les contraintes dont il faut tenir compte pour son développement son les suivantes :

- Il existe peu d'éléments archivés (plans, notes de calcul etc..) quant à la conception de la dernière extension réalisée, accueillant la maternité et le service de radio à l'étage. Il est nécessaire de ne pas toucher à la structure de cette extension pour minimiser les problèmes de reprise de ou de nécessité d'avoir les notes de calculs etc...



GH Sud Gironde - Site de Langon

SITE DE LANGON – RÉPONSES APPORTÉES PAR LE SCHEMA DIRECTEUR

- L'administration pourra avoir un accès extérieur indépendant de l'accès principal du bâtiment, avec parking dédié, elle est assez autonome et peut fonctionner provisoirement en bâtiments provisoires
- On ne peut pas surélever près de l'hélistation
- Centralisation du hall d'accès pour une meilleure distribution autour des points de montées et des différentes fonctions de consultation, de plateau technique et d'hébergement.
- Maintenir toutes les activités pendant les travaux
- Optimiser la durée des opérations pour obtenir un outil fonctionnel et source d'économies le plus rapidement possible.

Il résulte alors de l'étude les propositions suivantes :

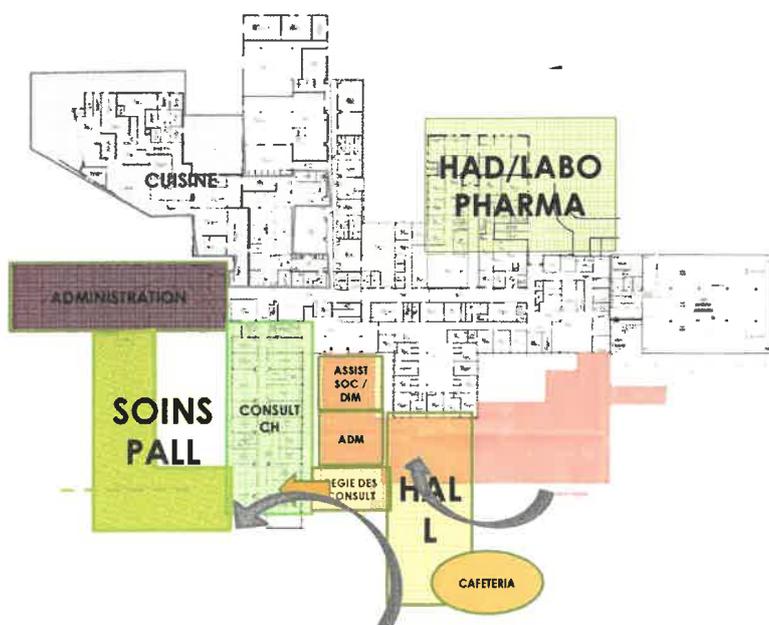


GH Sud Gironde - Site de Langon

22

EN FIN DE PHASAGE

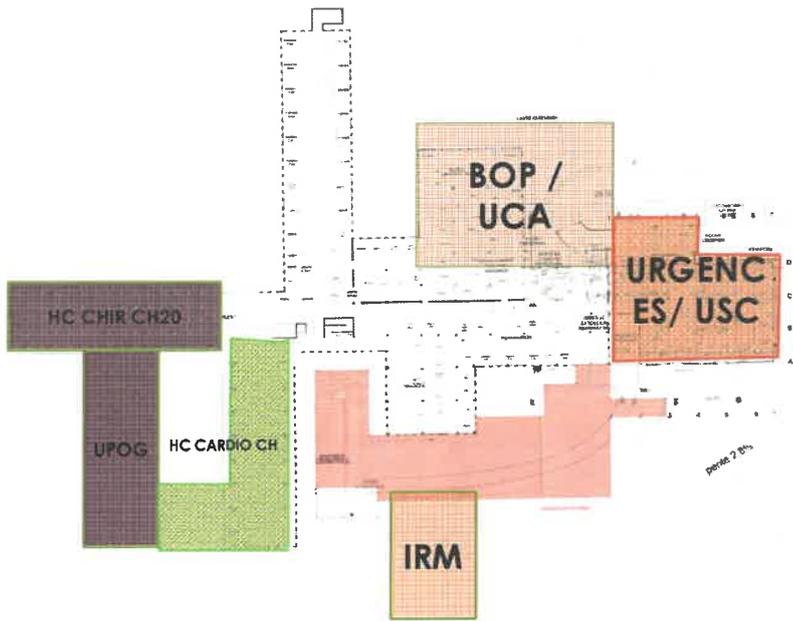
RDC



GH Sud Gironde - Site de Langon

EN FIN DE PHASAGE

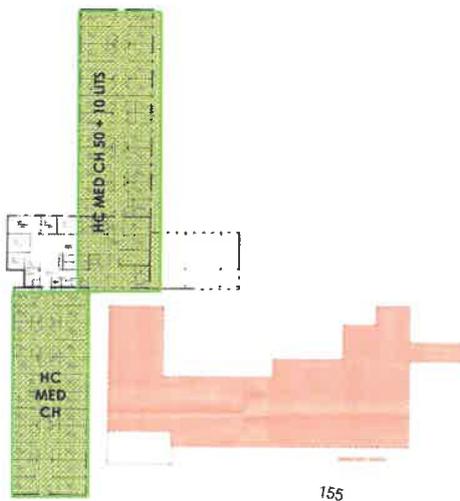
R+1



GH Sud Gironde - Site de Langon

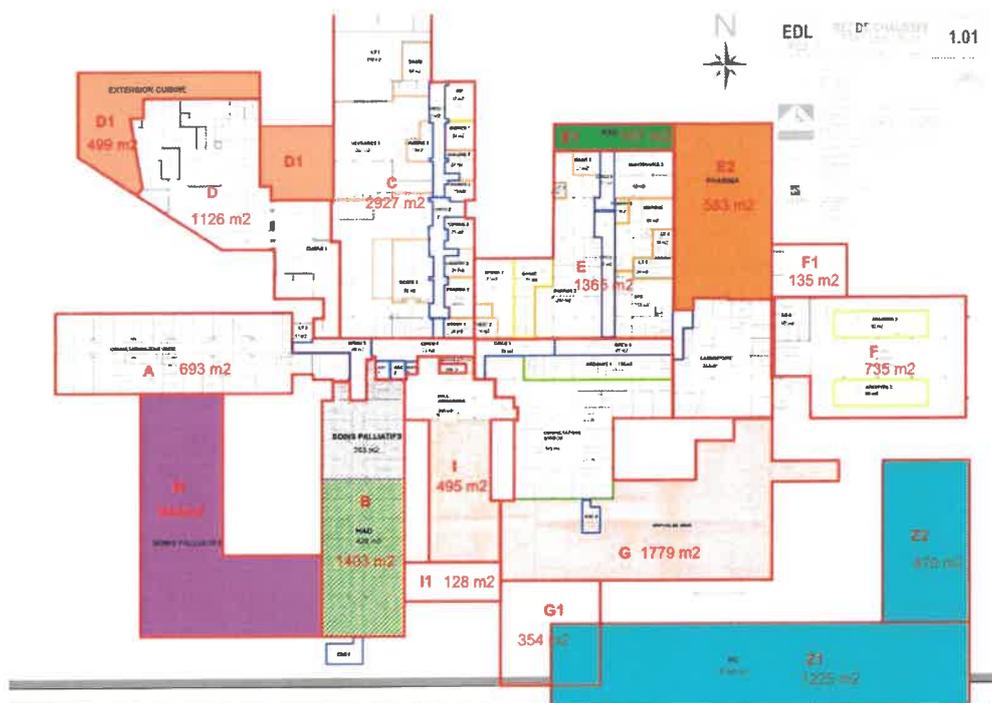
EN FIN DE PHASAGE

R+2



GH Sud Gironde - Site de Langon

IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS



GH Sud Gironde - Site de Langon

SERVICES ET SURFACES DANS ŒUVRE

Niveau	Bat	Services existants	surfaces m² sdo	Services programmés	surfaces m² sdo
R+0	A	consultations	693	Administration	693
R+0	B	Administration	701	Consultations	701
R+0	C	vestiaires lingerie dsri	939	vestiaires lingerie dsri	939
R+0	D	cuisine	1126	cuisine	1126
R+0	D1			extension cuisine	499
R+0	E	pharmacie / sté / morgue/labo	1283	pharmacie / sté / morgue/labo	1283
R+0	E1			HAD	300
R+0	E2			Pharmacie ext	390
R+0	F	archives	217	archives	217
R+0	G	HDI / Consult gynéco archives	1768	HDI / Consult gynéco archives	1768
R+0	G1			hall / cafet	250
R+0	H			soins palliatifs	944
R+0	I	Hall admissions	450	Bureaux admission / DIM	450
R+0	I1			régie des consultations	100
R+1	A	HC Chir	797	HC Chir	797
R+1	B	HAD	747	HC Cardio 1/2	747
R+1	H			HC Cardio 1/2	200
R+1	C	HC maternité	833	HC maternité	833
R+1	E	BOB / BOP existant	982	BOB / BOP existant	982
R+1	E1			UCA / extension BOP	300
R+1	E2			UCA / extension BOP	390
R+1	F	Urgences et MMG exis	765	Urgences et MMG exis	765
R+1	G	scanner IRM exist	997	scanner IRM exist	997
R+1	G1			IRM neuf	250
R+1	H			UPOG	700
R+2	B	HC CARDIO MED A	657	HC médecine 25 lits	657
R+2	C	HC médecine B 25 lits	1007	HC médecine 25 lits	1007
R+2	F1			ext urgences	198
R-1	A	Sous sol	693		693
			14 655		19 176
				soit en extensions neuves	4 521

GH Sud Gironde - Site de Langon - MAJ du 31/07/20

PHASAGE

Le phasage étudié permet de maintenir tous les services en fonction et optimise le délai global de l'opération

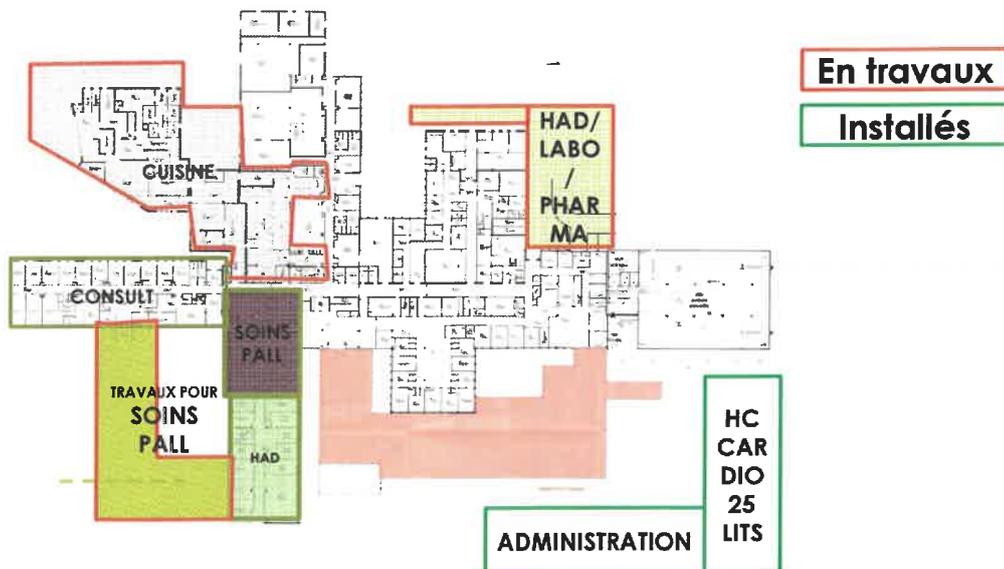


GH Sud Gironde - Site de Langon

28

RDC

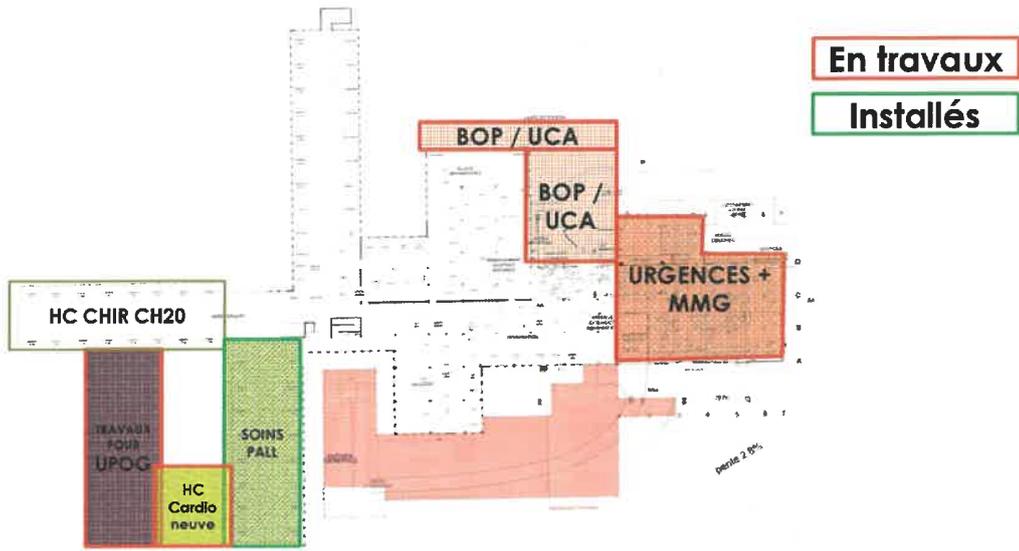
PHASE 1



GH Sud Gironde - Site de Langon

R+1

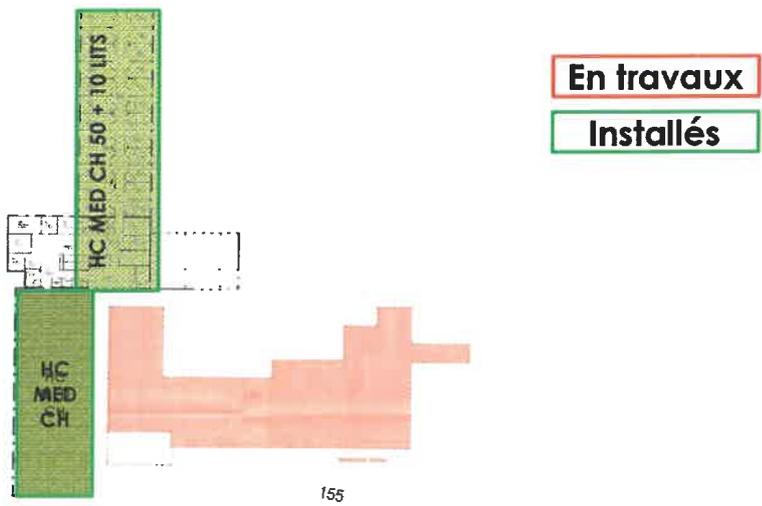
PHASE 1



GH Sud Gironde - Site de Langon

R+2

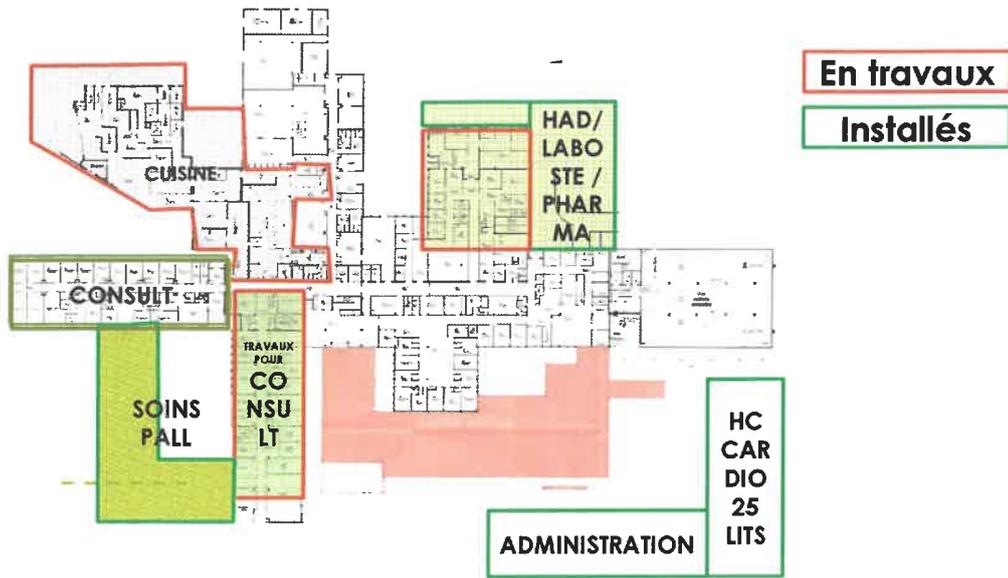
PHASE 1



GH Sud Gironde - Site de Langon

RDC

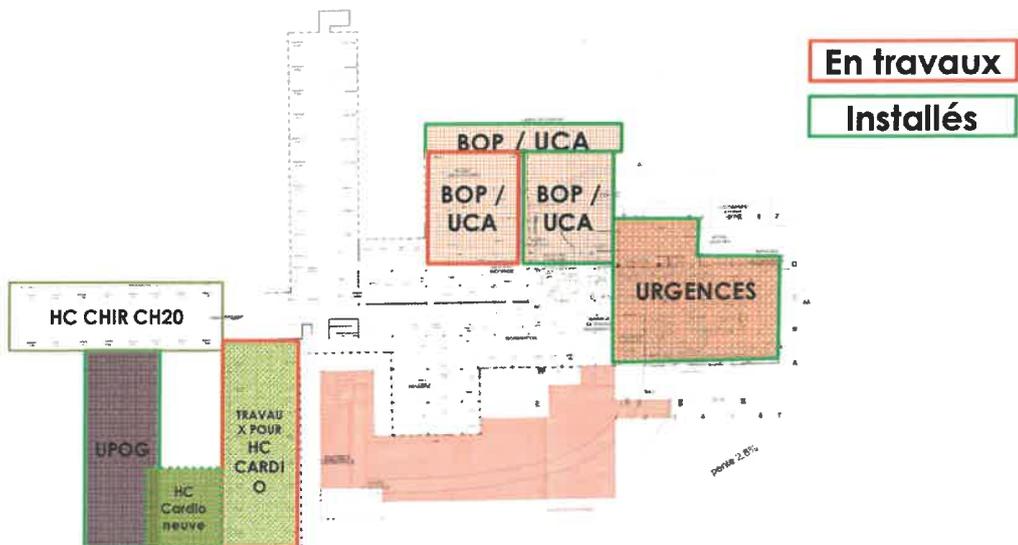
PHASE 2



GH Sud Gironde - Site de Langon

R+1

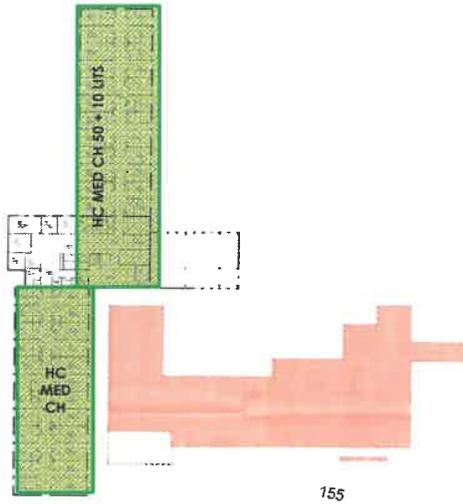
PHASE 2



GH Sud Gironde - Site de Langon - MAJ du 31/07/20

R+2

PHASE 2



En travaux

Installés

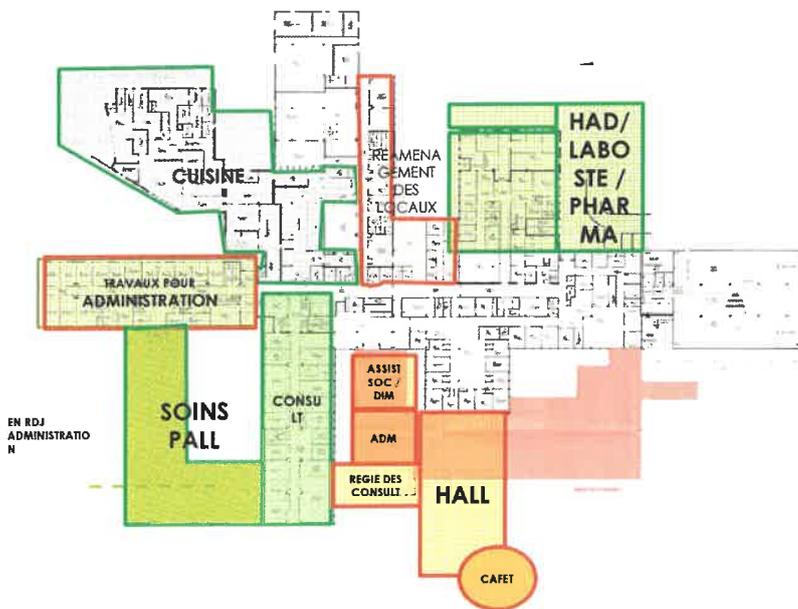
155



GH Sud Gironde - Site de Langon

RDC

PHASE 3



En travaux

Installés

EN RDJ ADMINISTRATIF

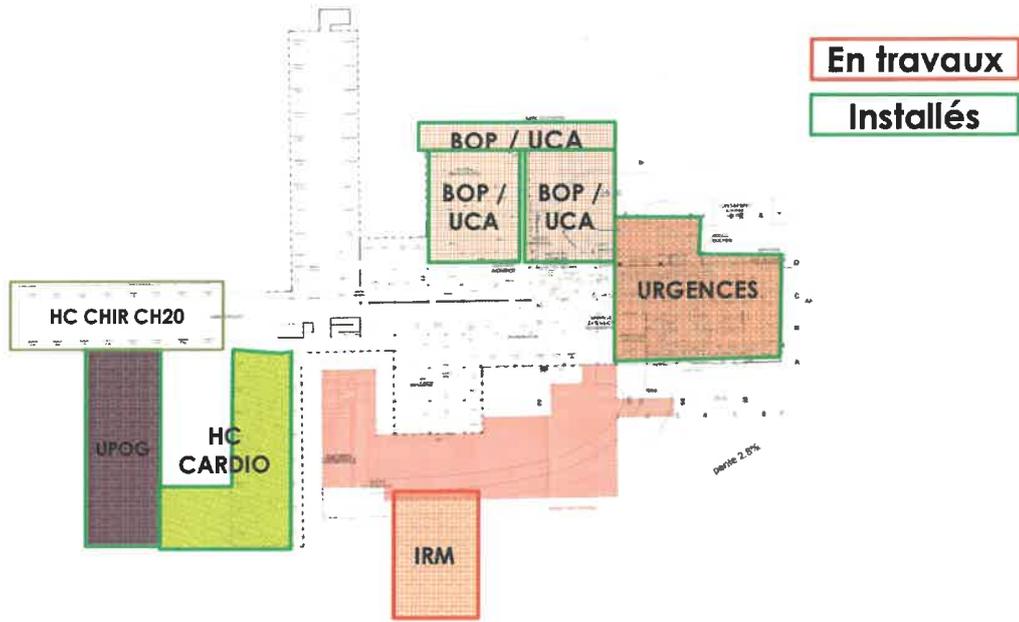
CAFET



GH Sud Gironde - Site de Langon

R+1

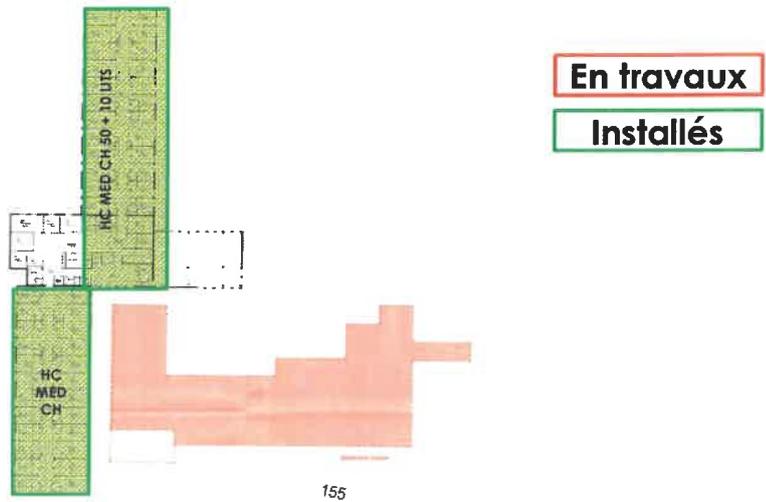
PHASE 3



GH Sud Gironde - Site de Langon - MAJ du 31/07/20

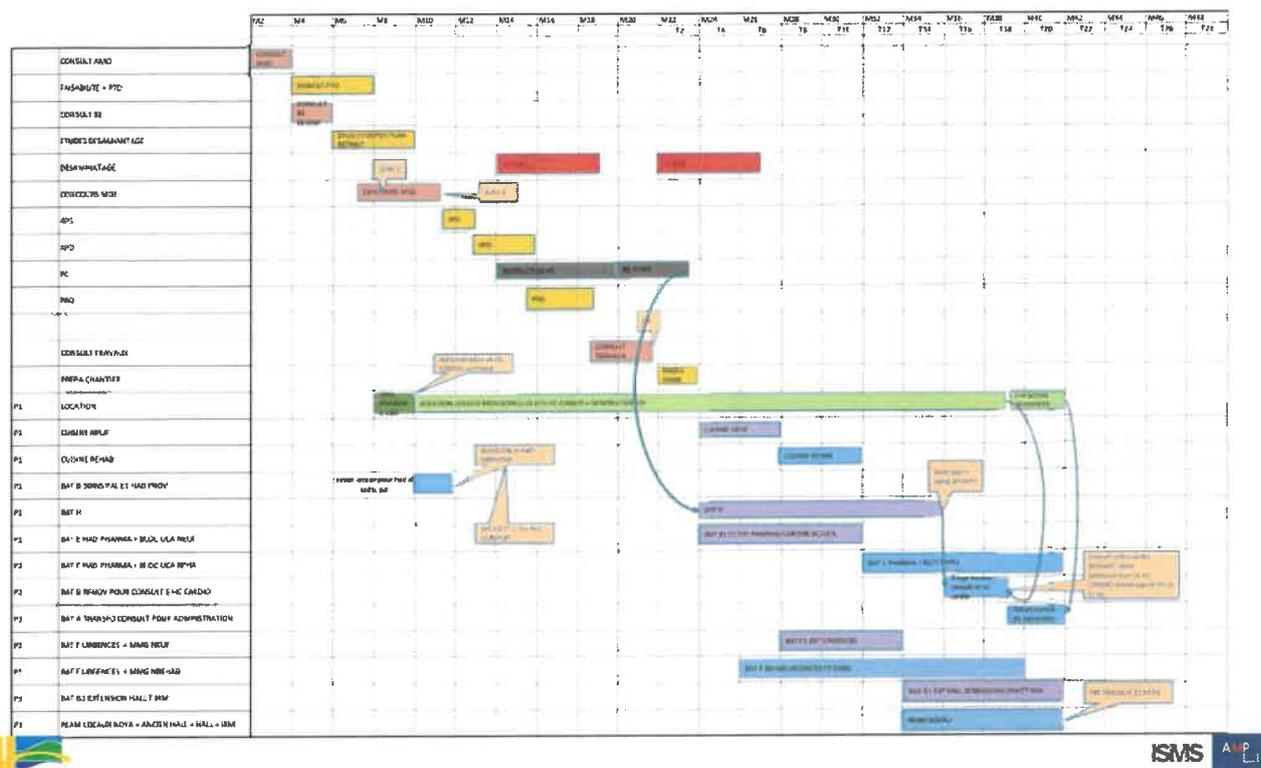
R+2

PHASE 3



GH Sud Gironde - Site de Langon

CALENDRIER DE L'OPÉRATION



GH Sud Gironde - Site de Langon

ESTIMATION DU BUDGET GLOBAL DE L'OPÉRATION

Les principales hypothèses prises pour établir le bilan :

- Le désamiantage n'est pas compris ni dans les études, ni dans les travaux, il devra faire l'objet d'une étude particulière. Cependant dans les délais opérationnels, le désamiantage pourrait s'intégrer en temps masqué sur les études de conception du projet principal
- Les hypothèses d'évolution des prix sont de 2% annuels
- Le calendrier est supposé avec un M1 en juin 2020



SYNTHÈSE DES SURFACES ET DES COÛTS

Niveau	Bat	Service	on tot	Réno	R Légt	R Lour	Neu	envelop	Réno	R Légt	R Lourde	Neuf	Enveloppe	TOTAL
R+0	A	consult trans en administration		693					556 133 €					556 133 €
R+1	A	HC chir	797											
R-1	A	Sous sol	693											
R+0	B	soins palliatifs prov		263					140 705 €					140 705 €
R+0	B	HAD prov	438						117 165 €					117 165 €
R+0	B	consultations		701					375 035 €					375 035 €
R+1	B	Soins palliatifs prov		747					399 645 €					399 645 €
R+1	B	HC Cardio	748						200 090 €					200 090 €
R+2	B	HC médecine 25 lits	657											
R+0	C	vetinaires lingerie dsrl	939						251 183 €					251 183 €
R+1	C	HC maternité	833											
R+2	C	HC médecine 25 lits	1007											
R+0	D	cuisine		1126					602 410 €					602 410 €
R+1	D	/												
R+0	D1	extension cuisine				499						898 200 €		898 200 €
R+1	D1	/												
R+0	E	pharmacie / sté / morgue/labo		1283					686 405 €					686 405 €
R+1	E	BOB / BOP existant			982					2 626 850 €				2 626 850 €
R+0	E1	HAD				300						540 000 €		540 000 €
R+1	E1	UCA / extension BOP				300						900 000 €		900 000 €
R+0	E2	Pharmacie ext				390						702 000 €		702 000 €
R+1	E2	UCA / extension BOP				390						1 170 000 €		1 170 000 €
R+0	F	archives	217											
R+1	F	Urgences et MMG exis		765					409 275 €					409 275 €
R+2	F1	ext urgences				198						425 700 €		425 700 €
R+0	G	HDI / consult gynéco archives	1768											
R+1	G	scanner IRM exist	997											
R+0	G1	hall / café				250						450 000 €		450 000 €
R+1	G1	IRM neuf				250						537 500 €		537 500 €
R+0	H	soins palliatifs				944						2 029 600 €		2 029 600 €
R+1	H	UPOG				700						1 260 000 €		1 260 000 €
R+1	H	HC Cardio				200						360 000 €		360 000 €
R+1	H	/				750						1 612 500 €		1 612 500 €
R+0	I	Bureaux admission / DIM		450					240 750 €					240 750 €
R+1	I	Vide sous plafond												
R+0	II	régie des consultations				100						180 000 €		180 000 €
R+1	II	/												
R+0	ZZ	HC cardio provisoire 25 lits				652							391 200 €	391 200 €
R+0	ZZ	Administration provisoire				652							391 200 €	391 200 €
R+0		VRD générales												
R+0		VRD algeco											60 000 €	60 000 €
R+1		Palier création de points de monté verticaux												
		vrđ											600 000 €	600 000 €
		Facades					5122						768 300 €	768 300 €
		démolition HAD existant											20 000 €	20 000 €
		révision etanchéité					5122						768 300 €	768 300 €
			6969	2125	6028	982	5271	1304	€	568 438 €	3 410 358 €	2 626 850 €	11 065 500 €	29 998 000 €



GH Sud Gironde - Site de Langon - MAJ du 31/07/20

BILAN TOUTES DÉPENSES CONFONDUES (PARTIE 1)

BUDGET GLOBAL D'OPERATION PREVISIONNEL - RESTRUCTURATION ET EXTENSION GH DE LANGON		PHASE STRATEGIE IMMEDI	
GH SUD GIRONDE			
DATE	22/03/2020		
VALEUR	mars-20		
SDO NEUVE			5271
SDO RESTRUCTUREE			9135
LOCATION EXT			1304
		total	15710
Création de Parking			
RUBRIQUES			
Taxes d'urbanisme sur Base SP	Taxe d'aménagement & % (2016)	701 €	224 469 €
Taxe Départementale		1,00%	33 255 €
Taxe Communale		5,25%	174 587 €
Taxe Archéo préventive		0,50%	16 627 €
Taxes d'urbanisme	Taxe Parking forfaitaire (2016)	2 000 €	€
Taxe Départementale		1,80%	€
Taxe Communale		4,00%	€
Taxe Archéo préventive		0,40%	€
CHARGE FONCIERE		HT	224 469 €
		TVA	
		TTC	224 469 €
Démolitions		CPIS TRAVAUX	€
Dépollution		hors	€
Désamiantage / déplombage		HORS	€
Sous-total			€
Branchements aux réseaux publics (ERDF / GRDF / EU / EV / EP / FT)		hors	80 000 €
Déplacement Plateforme Fluides (dépose / dalle / tranchées / réseau / pose)		hors	€
Extension transformateur & Tarif vert		hors	50 000 €
Complément Groupe électrogène		hors	30 000 €
Dévolement VRD + Impacts divers terrain		hors	600 000 €
Prise en compte surcoût HQE		hors	€
SURFACES NEUVES		5271	11 065 500 €
SURFACES RESTRUC/RENO		9135	6 605 645 €
LOCATIONS		1304	842 400 €
RENOV ENVELOPPE		10244	1 536 600 €
DEMOL HAD			20 000 €
Aléas		5%	1 002 507 €
Sous-total			21 832 652 €
TOTAL TRAVAUX		HT	21 832 652 €



GH Sud Gironde - Site de Langon - MAJ du 31/07/20

BILAN TOUTES DÉPENSES CONFONDUES (PARTIE 2)

Maîtrise d'œuvre (mission de base + diag + sig +		12,50%	2 583 768 €
OPC (Forfait mensuel x mois de travaux)	Prix mensuel 7 278 €	0,80%	174 661 €
Coordination SSI		0,30%	65 498 €
Aléas (restructuration, opérations à tiroir, neuf en extension)		5,00%	369 348 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE		13,60%	3 193 275 €
Diagnostic SSI existant			6 500 €
Diagnostic structure			10 000 €
Diagnostic pollution		hors	- €
Diagnostic Amiante et Plomb	Zones de trav 25 Nbre prélev.		
Diagnostic déchets démolition			10 000 €
Relevés Géomètre existants			25 000 €
Sondages de sol (missions G2 AVP / G2 PRO / G4 / G5)			15 000 €
BET Loi sur l'eau			6 000 €
Indemnités concours MOE			100 000 €
AMO HQE		hors	- €
AMO - Faisabilité + PTD			80 000 €
AMO COP sur travaux + hono sans aléas	24 190 517,46 €	1,60%	387 048 €
Bureau de Contrôle (LE / LP / AV / SEI / ENV / PS / SEI / HAND / BRD / TH / pha / F / PV / consuel // DF		0,80%	166 641 €
Bureau de contrôle - Missions Compl. (ICPE / ATEX)			10 000 €
SPS (Forfait mensuel x mois de travaux)	Nombre 30	1 200 €	36 000 €
Frais juridique (Huissier Constat affichage, avocat,...)			10 000 €
Signalétique		hors	60 000 €
Autres frais (communication, divers ...)		hors	- €
Aléas sur assiette aléas moe+travaux		5,00%	68 593 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE		HT	990 782 €
Assurance DO & CNR TTC		1,00%	307 567 €
Assurance TRC TTC		0,30%	88 629 €
Assurance RC MO TTC		0,10%	29 543 €
ASSURANCES CONSTRUCTION		TTC	425 739 €
COÛT CONSTRUCTION HORS REVISIONS		HT	26 666 918 €
		TVA	5 203 342 €
		TTC	31 870 260 €
Aléas sur budget initial		compris	
Actualisation			826 806 €
env révision			374 802 €
COÛT CONSTRUCTION AVEC ALEAS ET REVISIONS (hors frais financiers)		HT	27 868 526 €
		TVA	5 443 663 €
		TTC	33 312 189 €



GH Sud Gironde - Site de Langon - MAJ du 31/07/20

ÉCHÉANCIER DES DÉPENSES (BIMENSUELLES TDC)



GH Sud Gironde - Site de Langon - MAJ du 31/07/20

DIR ATLANTIQUE

33-2022-02-25-00003

Arrêté de circulation RN10 Dégradations dispositifs
de retenue suite à un accident Marsas



Arrêté n°2022-ang-12 du 25 FEV. 2022

**Portant réglementation temporaire de la circulation sur la RN10
du PR 10+850 au PR 11+250 dans le sens Angoulême/Bordeaux**

**Commune de Marsas
Dégradations des dispositifs de retenue**

La Préfète de la Gironde

Vu le code de la route et notamment son article R 411-18 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes et les arrêtés qui l'ont modifié ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée ;

Vu le décret du 27 mars 2019 nommant Mme Fabienne Buccio préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

Considérant qu'en raison des dégradations des dispositifs de retenue dues à un accident de la circulation en date du 23 février 2022 sur la RN 10 au PR 11+150 sur le territoire de la commune de Marsas, il convient de mettre en œuvre des mesures temporaires d'exploitation ;

Sur proposition de Monsieur le directeur interdépartemental des routes Atlantique ;

ARRÊTE

Article premier :

Du jeudi 24 février 2022 à 8h00 jusqu'à la réalisation des travaux de réparation :

Limitation de vitesse

La vitesse maximale autorisée est fixée à 90 km/h sur la RN 10 sens Angoulême/Bordeaux du PR 10+850 au PR 11+250.

Article 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté sont signalées conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle relative à la signalisation des routes et autoroutes précitée. La pose, la maintenance et la dépose de la signalisation temporaire nécessaire aux balisages relatifs à ces mesures d'exploitation sont assurées par la direction interdépartementale des routes Atlantique (district d'Angoulême).

Article 3 :

- Madame la directrice de cabinet de la préfecture de la Gironde ;
- Monsieur le directeur interdépartemental des routes Atlantique ;
- Madame le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de la Gironde ;
- Madame le maire de Marsas ;
- Monsieur le directeur du service départemental d'incendie et de secours ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde, et dont l'information sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental des Services Incendies et de Secours de la Gironde.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou contentieux dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet – BP 947 – 33063 Bordeaux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours Citoyens, accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La Préfète

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT